



## **CONSEIL MUNICIPAL DE MEYS**

### **PV DE LA SEANCE DU Lundi 20 janvier 2025 A 19h30**

**Membres présents** BONHOMME Gilbert, CHIRAT Magali, FAURE Pierre Paul, GARNIER Philippe, GOY Chrystèle, JOASSARD Patrice, MURIGNEUX Thérèse, MURIGNEUX Cyril, GRAEL Richard, FAYOLLE Christian, GARIN Thérèse, PROTIERE Fabien, Frédéric TRUC

**Membres excusés :** CHIRAT Magali donne pouvoir à GRAEL Richard, TRUC Frédéric donne pouvoir à PROTIERE Fabien

**Secrétaire élue :** MURIGNEUX Thérèse

#### **Ordre du Jour :**

1. Approbation des comptes rendus des séances du 09 et 13 décembre 2024 ;
2. OAP du Haut – Achat de terrain ;
3. Dossier de subvention DETR ;
4. Mise en location du terrain de la batteuse pour l'année 2025 ;
5. Modification règlement salles polyvalentes ;
6. Création règlement Maison des associations et tarifications ;
7. Modification tarifications cimetière ;
8. Admission en non-valeur ;
9. Rapport social unique ;
10. Projet Plan de Mobilité des territoires lyonnais – SYTRAL Mobilités
11. Convention partenariale pour la création et la gestion d'un site de compostage collectif (CCMDL) ;
12. Questions diverses.

#### **Approbation des comptes rendus des séances du 09 et 13 décembre 2024**

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil si certains éléments sont à corriger dans les comptes-rendus transmis avec la convocation.

Aucune remarque de la part des membres présents.

**Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des comptes rendus des séances du 09 et 13 décembre 2024.**

#### **Délibération n°2025-01-20-00001 : ACQUISITION FONCIERE – OAP DE LA CHANA**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil qu'un accord a été trouvé avec les propriétaires des terrains concernés par l'OAP de la Chana. Trois parcelles sont concernées par cette opération (F15, F16 et F17) soit un total de 10 671m<sup>2</sup>.

Monsieur le Maire explique que ces parcelles sont actuellement classées en zone agricole, toutefois, la commune souhaite les acquérir afin de réaliser l'OAP de la Chana, sur laquelle une partie sera consacrée à la construction de logements.

Afin de valoriser ce terrain auprès des propriétaires, Monsieur le Maire propose de valoriser la future partie constructible au prix de 17€/m<sup>2</sup> (environ 4 000m<sup>2</sup> de terrain) et de conserver la partie agricole actuelle, qui restera au prix du terrain agricole, soit un prix d'achat total de 72 000€. Il faudra rajouter à ce prix, une indemnité d'éviction pour le fermier qui exploite actuellement ces terrains.

**Le Conseil municipal approuve à l'unanimité l'acquisition de ces parcelles de terrain au prix de 72 000€.**

#### **Délibération n°2025-01-20-00002 : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR CREATION DE CHEMINEMENTS PIETONNIERS**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal, que la commune de MEYS est engagée depuis 2008 dans une démarche vertueuse d'adaptation au changement climatique qui menace notre planète.

Même si ce sujet doit être vu au niveau des différents états qui se doivent de préserver notre cadre de vie et notre environnement, il est indispensable que chaque habitant, et à fortiori les collectivités locales, se préoccupent du problème du réchauffement climatique et de nos émissions de gaz à effet de serre.

La commune de MEYS a réalisé un certain nombre d'actions pour œuvrer dans ce sens, et notamment la réalisation d'un écoquartier en 2015 qui va bien au-delà de ces préoccupations.

Afin de pousser plus loin et de rechercher des solutions d'aménagement du territoire qui soient en adéquation avec cette politique volontariste de réduction de nos émissions de gaz à effet de serre, de réduction de nos consommations d'énergies, de réduction de la consommation d'espaces agricoles et naturels, de recherche de solutions de désimperméabilisations et de mise en place de solutions d'aménagements raisonnés, la municipalité et son conseil a réalisé un PLAN GUIDE de la commune de MEYS, avec approbation le 21 février 2019.

Dans ce plan guide élaboré en concertation avec les habitants de la commune, il a été inscrit la création de cheminements piétonniers à différents emplacements du village afin de faciliter la circulation des usagers (cheminement bibliothèque, cheminement Talweg, chemin piétons sur le haut du Séchat (communément appelé chez Blanchard).

Le montant total des travaux est estimé à 36 817.30HT, y compris les aléas du chantier.

Monsieur le Maire propose de faire une demande de subvention au titre de la DETR 2025 pour un montant de 22 000€.

**Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le dépôt d'un dossier de subvention au titre de la DETR 2025 pour un montant de 22 000€.**

#### **Délibération n°2025-01-20-00003 : MISE EN LOCATION DU TERRAIN DE LA BATTEUSE POUR L'ANNEE 2025**

Monsieur le Maire rappelle que dans sa séance du 28/11/1997, le Conseil municipal a décidé de louer le terrain de la Batteuse cadastré D 326 au lieu-dit la Buissonne propriété de Madame CHOPIN.

Il rappelle que par délibération du 19/11/1998, le Conseil municipal a décidé de sous-louer ce terrain à un agriculteur pour l'entretien en dehors de la période de la Fête de la Batteuse. Comme chaque année, le Conseil Municipal doit lancer un appel de candidature pour l'année 2025.

**Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le lancement d'un appel à candidature pour l'année 2025, ouvert jusqu'au 17 février 2025.**

#### **Délibération n°2025-01-20-00004 : REGLEMENT DES SALLES MUNICIPALES 2025**

Monsieur le Maire propose aux conseillers municipaux, de modifier le règlement des salles municipales qui se trouve être obsolète depuis les derniers travaux réalisés.

Monsieur le Maire lit le nouveau règlement proposé.

**Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le nouveau règlement des salles municipales.**

#### **Délibération n°2025-01-20-00005 : REGLEMENT ET TARIFS DE LA SALLE DES ASSOCIATIONS**

Monsieur le Maire propose aux conseillers municipaux, de créer un règlement pour l'utilisation de la salle des associations ainsi qu'un tarif forfaitaire pour les associations utilisant cette salle annuellement.

Monsieur le Maire lit le règlement proposé et propose de créer un tarif annuel pour les associations utilisant la salle régulièrement au prix de 100€.

**Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le règlement intérieur ainsi que la création d'un tarif annuel de 100€ pour les associations utilisant la salle régulièrement.**

#### **Délibération n°2025-01-20-00006 : FIXATION DES TARIFS DES CONCESSIONS DU CIMETIERE 2025**

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 22 janvier 2024 fixant les tarifs des concessions du cimetière.

Monsieur le Maire explique au Conseil municipal que la situation financière de la commune nécessite de trouver des fonds. Il propose donc aux membres du Conseil que les bénéfices réalisés par les ventes/reprises de concessions soient entièrement encaissés sur le budget communal.

**Le Conseil municipal approuve à l'unanimité l'encaissement intégral des recettes du cimetière sur le budget communal.**

**Délibération n°2025-01-20-00007 : ADMISSION EN NON VALEUR DE PRODUITS  
IRRECOUVRABLES**

Monsieur le Maire explique au Conseil municipal que l'admission en non-valeur peut être demandée par le comptable dès que la créance lui paraît irrécouvrable, l'irrécouvrabilité pouvant trouver son origine dans la situation du débiteur (insolvabilité, disparition...), dans le refus de l'ordonnateur d'autoriser les poursuites ou encore dans l'échec du recouvrement amiable (créance inférieure aux seuils des poursuites).

Les recettes, proposées à l'admission exceptionnelle en non-valeur en 2022, s'élèvent à 191.50 € pour le budget principal de la Commune. Ces produits n'ont pu être recouverts malgré les recherches et poursuites effectuées à ce jour.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil de refuser cette demande d'admission en non-valeur. En effet, il s'agit d'un acte politique, montrant aux citoyens, que les créances non payées ne seront pas laissées sans poursuite.

**Le Conseil municipal refuse à l'unanimité l'admission en non-valeur.**

**Délibération n°2025-01-20-00008 : PROJET PLAN DE MOBILITE DES TERRITOIRES LYONNAIS –  
SYTRAL MOBILITES**

Monsieur le Maire présente au Conseil le projet de Plan de Mobilité des territoires lyonnais proposé par le Conseil d'administration de SYTRAL Mobilités.

**Le Conseil municipal prend acte à l'unanimité et sans remarque de ce projet.**

**Délibération n°2025-01-20-00009 : CONVENTION PARTENARIALE POUR LA CREATION ET LA  
GESTION D'UN SITE DE COMPOSTAGE COLLECTIF**

La CCMDL, par ses compétences, assure la collecte et le traitement des déchets sur son territoire.

Dans le cadre de son Programme Local de Réduction des Déchets et pour diminuer la quantité des biodéchets collectés dans les ordures ménagères, la CCMDL souhaite soutenir le développement du compostage sous toutes ses formes et notamment le compostage collectif. Cette démarche permet d'apporter une solution de tri à la source des biodéchets ménagers et assimilés conformément à la loi AGECE du 10 février 2020 qui vise à transformer l'économie linéaire « produire, consommer, jeter » en une économie circulaire. L'intérêt de la démarche réside dans la double proposition de faire coïncider le geste écologique et la pratique exemplaire de la commune ou de l'établissement en valorisant les biodéchets.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'adhérer à cette convention afin de bénéficier de l'installation de composteurs collectifs et de formation à la gestion du site de compostage partagé.

La convention est conclue pour une durée de 1 an à compter de la signature par les parties. Elle pourra être renouvelée tacitement pour une durée d'une année en cas de besoin pour la commune ou l'établissement d'accompagnement plus important de la part de la CCMDL.

**Le Conseil municipal approuve à l'unanimité la signature de cette convention.**

**Questions diverses**

**Délibération n°2025-01-20-00010 : DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE ECOLE  
MUNICIPALE**

Monsieur Richard GRAEL informe le Conseil municipal d'une demande de subvention exceptionnelle demandée par l'école.

En effet, la suppression d'une classe cette année 2024-2025, nécessite une réorganisation de l'enseignement. Avec des classes multiniveaux, le travail en autonomie est donc privilégié pour les élèves, ce qui augmente la consommation de papier.

Le Conseil municipal ayant décidé en 2024 de diminuer le montant alloué par élève, la direction de l'école demande une aide financière exceptionnelle correspondant au montant de l'achat du papier soit 400€. **Le Conseil**

municipal approuve à l'unanimité le versement d'une subvention exceptionnelle à l'école municipale pour un montant de 400€.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à

**Philippe GARNIER**  
Maire



A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the bottom.

**Thérèse MURIGNEUX**  
Secrétaire

A handwritten signature in blue ink, written in a cursive style with a long horizontal stroke at the end.